

Notes pour la synthèse du colloque sur *La citation des monuments historiques et la constitution des sites du patrimoine à Montréal : bilan et orientations.*

Préparées par C. Poitras, 12 juin 2009

D'entrée de jeu, je dois souligner que je parle en mon nom personnel. Les membres du CPM ne m'ont pas officiellement déléguée pour les représenter et ils ne seront pas forcément d'accord avec ce que je vais dire. Cela est tant mieux, car nous aimons bien débattre.

Avant de faire des remarques sur les principaux éléments qui sont ressortis des présentations et de la discussion, je vais formuler des commentaires généraux qui concernent le milieu qui nous intéresse, à savoir celui d'une grande ville – Montréal – avec les particularités qu'implique un tel statut.

Comme vous le savez tous, Montréal est un espace composé d'anciennes municipalités qui ont contribué à agrandir le territoire initial, et ce, depuis la seconde moitié du 19^e siècle jusqu'aux années 2000. Son site géographique (une île ceinturée de cours d'eau) a permis l'aménagement de secteurs riverains très prisés. La présence d'une colline et de ses flancs au centre de cette île a aussi donné lieu des aménagements recherchés. Une diversité de milieux de vie et d'expériences paysagères constitue une caractéristique de Montréal.

D'un point de vue social, Montréal a été un lieu d'accueil de multiples groupes aux origines diverses. Montréal est une société urbaine complexe avec un large spectre de catégories sociales, des plus nantis aux plus démunis. Cette importante diversité sociale constitue l'un des éléments clés de l'urbanité. Or, le fait urbain au Québec – voire le fait métropolitain, c'est-à-dire la concentration de la population dans des régions métropolitaines qui se concrétise dans les années 1920 – est souvent considéré par les paliers supérieurs de gouvernement comme une réalité somme toute marginale. Au Québec, on semble se préoccuper plus des régions et de l'occupation du territoire que de la ville... Que signifie cette orientation pour la mise en valeur et la préservation du patrimoine?

J'ai tenté de regrouper mes remarques et mes brèves réflexions autour d'un certain nombre de décalages ou de dissociations. Ainsi, dans un premier temps, en écoutant les présentations sur les citations, j'ai constaté qu'il y avait un écart important entre les fins (les objectifs poursuivis par la citation et les motifs pour lesquels les biens sont cités) et les moyens (les règlements de citation de monuments historiques ou de constitution de sites du patrimoine) visant la protection et la mise en valeur du patrimoine. Cet écart est particulièrement notable dans les années 1980 alors qu'on semble avoir une idée assez claire de la démarche à suivre (les aspects procéduraux) mais, sur la substance, des questions demeurent irrésolues. Par exemple, pourquoi avoir cité plusieurs cinémas? Cela dit, avec la démarche d'analyse de l'intérêt patrimonial d'un lieu qui a été élaborée par la Ville de Montréal au cours des derniers mois, nous sommes mieux outillés pour argumenter les choix qui sont faits. Il reste que les outils réglementaires en matière de protection du patrimoine dont dispose la Ville ne permettent pas d'atteindre certains objectifs comme la protection des intérieurs des bâtiments ou encore la préservation du patrimoine paysager. Je peux aussi mentionner que nous n'avons pas entendu parler durant la journée de patrimoine archéologique ou immatériel.

La deuxième dissociation que j'ai notée concerne les rapports qui prévalent entre la ville-centre et les arrondissements. Les deux interviennent sur le même territoire, mais d'une manière asymétrique, voire hiérarchique.

La troisième dissociation s'exprime à l'échelon des arrondissements eux-mêmes. Il y a de grandes disparités quant à la protection du patrimoine exprimée par l'octroi d'un statut légal d'un arrondissement à l'autre. Pourtant, l'écart prévalant entre la richesse patrimoniale d'un milieu à l'autre

n'est pas si substantiel. Pourquoi retrouve-t-on plusieurs biens cités dans l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève et aucun dans Mercier–Hochelaga-Maisonneuve?

Le quatrième décalage concerne le corpus des biens ayant un statut municipal de protection. On constate une forte dominante pour le patrimoine rattaché à l'univers de la ruralité. La diversification souhaitée quant aux types de biens à protéger et aux processus socioculturels à commémorer ne s'est pas concrétisée par les citations récentes qui concernent plusieurs habitations rurales situées dans les parcs-natures de la Ville de Montréal. À quand une réflexion sur l'urbanité montréalaise et sur la ville comme mode de vie? Cela dit, nous avons vu aujourd'hui, à partir de l'exemple de la Cité-jardin du Tricentenaire, que la suburbanité participe aussi des modes de vie d'une grande métropole. La notion de banlieue n'est pas taboue est c'est très bien, car plusieurs secteurs montréalais ont des caractéristiques physiques typiques des banlieues résidentielles pavillonnaires.

Le cinquième décalage touche aux parties prenantes ou aux acteurs directement interpellés par la protection du patrimoine. La position et la stratégie qui nous ont été présentées aujourd'hui sont celles des gestionnaires du patrimoine. Il faudrait également avoir le point de vue des élus sur la question. D'autres groupes (les entreprises, les promoteurs, les représentants du mouvement associatif) devraient aussi contribuer au débat.

Finalement, la sixième dissociation que j'ai relevée est celle qui oppose le patrimoine à l'architecture contemporaine. Ces deux réalités ne sont pas antinomiques. Par exemple, il ne faut pas interdire, dans des secteurs protégés ou à proximité d'un bien cité, la construction de bâtiments contemporains et opter strictement pour la voie du mimétisme. À cet égard, la journée d'étude organisée l'an dernier par le CPM portait spécifiquement sur la question du dialogue entre le patrimoine bâti et l'architecture contemporaine. Cette remarque concerne une problématique plus large sur laquelle nous devons nous attarder comme collectivité, à savoir le développement d'une culture de l'aménagement auquel participe le patrimoine.

Bref, je crois que des rapprochements sont nécessaires entre ces différents éléments et qu'une réflexion plus poussée sur le type de ville que nous souhaitons aménager et habiter doit être poursuivie, car les règlements ne règlent pas tout...